

Adresse des juges, des assesseurs et greffiers de la justice de paix de la commune d'Amboise (intra-muros, Indre-et-Loire), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges, des assesseurs et greffiers de la justice de paix de la commune d'Amboise (intra-muros, Indre-et-Loire), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0199_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

d'

[*Les juges, assesseurs et greffiers de la justice de paix de la commune d'Amboise intramuros, à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (31)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Pères de la patrie.

Vous avez renversé le trône, vous avez anéanti les tirans subalternes qui sous le voile du plus pur patriotisme travailloient au milieu de vous à rétablir le gouvernement despotique. Graces vous soient rendues. La France conservera une éternelle mémoire de ce que vous avez fait pour elle.

Soupirants depuis long tems après le règne des vertus et de la justice, nous n'avons pas vus sans admiration et sans reconnaissance l'énergie que vous avez déployé pour en établir les fondemens. Votre adresse au peuple français est pour nous le plus beau chef d'œuvre qui puisse jamais être transmis à la postérité. En vain les conspirateurs, les aristocrates, les intrigans, les hommes qui semblent n'exister que pour s'abreuver du sang de leurs frères tenteroient-ils maintenant à rétablir parmi nous ce système de terreur qui faisoit leur délice et l'objet de leur speculation, en vain voudroient-ils pour éteindre leur soif criminelle établir une ligne de démarcation entre eux et nos législateurs; l'homme vertueux, le véritable citoyen ne le souffrira pas et la Convention sera toujours pour lui le seul et unique point de ralliement.

Représentans, restez à votre poste, continuez à faire le bonheur d'un peuple qui en vous donnant sa confiance, a compté sur votre amour pour lui. Les preuves que lui en donnez sont authentiques et incontestables. Elles doivent servir à la honte des brigands couronnés habitués à gouverner la verge de fer à la main, elles doivent réveiller leurs esclaves qui, sans doute apprendront bientôt à connoître ce que c'est qu'un peuple libre.

En livrant au glaive des loix les Neron, les Catilina modernes qui ont profités de leur autorité pour sacrifier à leur fureur jusqu'aux enfans les plus innocents, ces monstres qui en couvrant de sang le sol de la liberté, vouloient la détruire, vous fermerez la bouche aux ennemis de la République, vous augmenterez la reconnaissance des français qui d'une voix unanime vous demandent cette justice.

Pour nous, citoyens Représentans, pénétrés des principes sublimes qui honorent votre adresse, nous jurons d'y être constamment attachés, nous jurons de mourir plutôt que souffrir qu'il y soit porté atteinte, et vous assurons que nous n'aurons jamais d'autre cri à faire entendre que celui de Vive la Convention, vive la République une et indivisible.

LEGENDRE fils, *juge de paix et cinq autres signatures.*

e'

[*La société populaire de Gex à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (32)

Liberté, Égalité.

Pères de la Patrie,

Qu'il doit être doux pour vos cœurs, ce concert touchant et expressif de toutes les âmes honêtes et sensibles, ce cri simultané de bonheur et de joie, dont la vive explosion a interrompu tout-à-coup le long silence de la terreur!

Lorsque Cromwel Robespierre, l'oppresseur de ses collègues et l'effroi de la liberté, proclamait ses lois sanguinaires du haut de son trône dictatorial, la horde de ses sectateurs homicides applaudissoit à son chef, en faisant retentir le sanctuaire des lois de ses féroces rugissemens.

Vous renversâtes le tyran, son code de cannibales fut précipité avec lui dans la même tombe, le crime fut frappé d'épouvante, la vertu respira et un tribut unanime de bénédictions et d'homages fut adressé de toutes les parties de la France aux sauveurs de la liberté. Poursuivés, Législateurs, votre glorieuse carrière; fondés le bonheur de la République sur des bases inébranlables; préservés la liberté du fléau des factions, et des dangereuses atteintes des ambitions personnelles.

Votre sublime adresse au peuple français nous présage les plus heureuses destinées. Réparateurs des ravages de l'anarchie et du brigandage, vous raviverés l'industrie et le commerce; l'agriculteur pourra s'occuper sans crainte de ses utiles travaux; sa liberté, ses propriétés seront protégées par les lois; les nombreux ateliers de nos villes commerçantes sortiront de leur engourdissement; le négociant se livrera avec ardeur à d'actives spéculations, qui enrichiront sa patrie en augmentant sa propre aisance; la plus belle contrée de l'Europe en deviendra aussi la plus florissante, et tant de bienfaits seront votre ouvrage.

Et nous qui placés à une des extrémités de la République, avons cependant éprouvés des premiers, les effets de votre sollicitude paternelle, nous ne cesserons de faire des vœux pour votre bonheur, et de vous adresser l'hommage de nos cœurs reconnaissans et fidèles.

Vive la République! vive la Convention nationale.

J. VIROD, *président,*
CRIOD, CROISEL, *secrétaires.*

f'

[*Les sans-culottes de la société populaire de Nogent-le-Républicain à la Convention nationale, s. d.*] (33)

(32) C 325, pl. 1406, p. 17. *Débats*, n° 767, 566-567; *Bull.*, 15 brum. (suppl.).

(33) C 325, pl. 1406, p. 12.

(31) C 323, pl. 1386, p. 35.